



FONDATION
DES BRÛLÉS

Fondation d'utilité publique AR 16-05-1986



Partenaire de la Fondation



Cet hiver, nous risquons de connaître une pénurie d'électricité

Préparez-vous au plan délestage

Mesures de precaution

- Veillez à éteindre autant que possible tous les appareils électriques.
- Ne lancez pas de programmes d'appareils domestiques s'ils risquent de ne pas être terminés avant l'interruption, avant de quitter votre habitation ou d'aller dormir (p. ex. lave-linge ou lave-vaisselle, séchoir, four ou four à pain).
- Laissez quelques lampes allumées pour que vous puissiez remarquer le retour de l'électricité.
- Si vous possédez un générateur, utilisez-le uniquement en y raccordant directement les appareils. Ne raccordez pas votre groupe à l'installation électrique domestique. Ne stockez pas de grandes quantités de carburant.
- Placez des lampes de poche (chargées) à quelques endroits stratégiques.

Alternatives à l'électricité

- Si vous avez l'intention d'installer un feu ouvert ou un poêle, faites nettoyer votre cheminée par un ramoneur agréé.
- Placez une tôle pare-étincelles devant le feu ouvert.
- Veillez à utiliser du bois totalement sec : du bois encore un peu humide est à l'origine de nombreux incendies.
- Seuls des adultes peuvent utiliser le poêle ou le feu ouvert ; un périmètre ENFANTS NON ADMIS de 1 mètre doit être créé autour du poêle ou du feu ouvert.



- N'utilisez pas d'accélérateur de feu pour allumer le feu ou pour l'accélérer : ces produits peuvent provoquer de graves brûlures.
- Veillez à disposer d'un extincteur à proximité.
- Il est très agréable d'utiliser des bougies. Ne les laissez toutefois jamais sans surveillance et utilisez uniquement des bougies qui conviennent à l'intérieur. Veillez à ce que la bougie soit stable et qu'elle soit suffisamment éloignée des matériaux inflammables, des tentures par exemple.
- Éteignez toutes les bougies lorsque vous quittez la maison ou que vous allez dormir (ne laissez jamais un enfant seul dans un endroit où des bougies sont allumées).
- Éloignez tout ce qui est inflammable à 1 mètre au moins de toute source de chaleur comme un feu-ouvert, un poêle et des bougies ; ne laissez jamais des papiers à proximité d'un feu ouvert.
- N'utilisez JAMAIS un BBQ à l'intérieur pour remplacer la plaque de cuisson électrique. Il génère un risque accru d'intoxication au CO.
- N'utilisez jamais une cuisinière à gaz comme source de chauffage.

Risque d'intoxication au CO

Le CO est un gaz incolore et inodore qui est produit lorsqu'un gaz (gaz naturel, butane et propane), du charbon, du mazout, du pétrole, de l'essence ou du bois n'est pas entièrement consommé.

- Ventilez bien les locaux.
- Ne placez aucun appareil de chauffage amovible au pétrole ou au butane dans la chambre à coucher.
- Les cheminées d'ambiance au bioéthanol consomment de l'oxygène dans la pièce où elles fonctionnent. Ces appareils ne peuvent donc jamais être utilisés comme chauffage principal.



- Un boiler ou un chauffe-eau à gaz est un petit appareil destiné à la production d'eau chaude. Il ne peut être utilisé sans interruption que pendant maximum 10 minutes par demi-heure. S'il n'est pas raccordé à une cheminée, l'installation de grilles de ventilation est obligatoire.
- Placez un détecteur de CO. Attention : il ne remplace pas les indispensables mesures de précaution !

Ces conseils concernent les risques éventuels en cas de délestage. Pour obtenir des informations complètes à propos du CO, surfez sur : www.brules.be or www.centreantipoisons.be.

Quelques points auxquels il est préférable de penser avant le délestage

- Veillez à installer un ou plusieurs détecteurs de fumée dans votre habitation. Vérifiez régulièrement la pile des détecteurs.

- Veillez à ce que vos lampes de poche soient chargées. Gardez une ou plusieurs lampes de poche à portée de main, rechargeables ou équipées de lampes LED. Préparez également des piles de rechange.
- Gardez une radio à piles à portée de main.
- Renseignez-vous préalablement pour savoir si votre installation d'alarme ou de détection d'incendie continue de fonctionner en cas de panne de courant.
- Préparez quelques pulls chauds, couvertures et/ou oreillers.
- Veillez à ce que votre téléphone mobile soit chargé avant le délestage.
- Préparez un plan d'évacuation en cas de dégagement de fumée soudain.

Cordialement



Jean-Pierre Arnould,
Administrateur délégué

CO, le tueur silencieux de la maison!
Le détecteur de CO vous avertit à temps.



Commandez le détecteur de CO

Le détecteur de fumée, votre ange gardien lors d'un feu. Ne plus percer, seulement coller!



Commandez le détecteur de fumée

Vous pouvez aider les patients brûlés en versant votre contribution financière sur le compte numéro BE36 7340 1234 5681 (BIC: KREDBEBB)

Les montants de 40 euros ou plus sont fiscalement déductibles.

Aidez les patients

La Fondation des Brûlés a signé [le code d'éthique de la récolte de fonds](#).

Ce message vient de la Fondation des Brûlés conformément à sa mission et à la [législation sur la protection de la vie privée](#).

Vous désirez ne plus recevoir les messages de prévention, [cliquez-ici](#).

